

CONSIGNES – GROUPE CFC

pour la tenue d'activités privées chez les clients corporatifs

Toute l'équipe du Groupe CFC a très hâte de retourner intervenir dans vos équipes! Afin de pouvoir se rencontrer en personne dans un milieu sécuritaire pour tous, Groupe CFC demande à ses clients accueillant dans leur organisation nos formateurs et nos intervenants, de respecter ces quelques directives et de signer le présent document.

Responsabilité générale

- Assurer l'application de l'ensemble des règles sanitaires imposées par la Santé publique au moment de la tenue de l'activité et jouer un rôle actif dans la prévention de la propagation de la COVID-19.
- Informer Groupe CFC de toutes mesures spécifiques mises en œuvre et associées à la lutte contre la propagation de la COVID-19, afin que nous nous assurions de bien les respecter et de collaborer à leur application.
- S'assurer qu'un responsable accueille notre intervenant à l'entrée afin de le guider pour minimiser les déplacements et lui présenter les mesures et dispositions mises en place. Ce responsable devra également s'assurer d'être disponible pour le formateur pour faire appliquer les normes sanitaires par les participants en cas de besoin.
- Informer le Groupe CFC de tout cas de COVID-19 survenant dans les 14 jours précédant ou suivant l'activité au sein des équipes ou unités visées par l'activité dès que vous en avez connaissance.

Distanciation physique

- Fournir une salle qui permet le respect de la distanciation physique demandée par la Santé publique (deux mètres) entre l'intervenant et les participants, ainsi qu'entre les participants. Seule une salle respectant cette distanciation peut permettre une animation sans masque.
- Planifier les déplacements afin de maintenir la distanciation physique de l'arrivée au départ de l'intervenant.

Mesures relatives à la salle

- Nettoyer et désinfecter la salle avant l'arrivée de notre intervenant.
- S'assurer que la salle contient uniquement le matériel qui vous aura été communiqué comme étant essentiel et dépouiller cette dernière de tout matériel ou objets inutiles (chaises supplémentaires, livres, tableaux amovibles, etc.).
- S'assurer qu'une affiche rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique soit installée à l'entrée ou à l'intérieur de la salle.
- La salle doit pouvoir contenir les participants en disposition d'îlots de quatre personnes tout en se conformant à la distanciation physique demandée entre les îlots et entre les participants d'un même îlot. Elle doit également assurer une voie de circulation pour l'intervenant.
- Afin de limiter les déplacements, nous encourageons les organisations accueillant les interventions à offrir un repas de type boîte à lunch aux participants et à l'intervenant pour que le dîner puisse se dérouler directement dans la salle.
- Si l'intervention se déroule dans un lieu externe, par exemple un hôtel, vous êtes responsable de veiller à l'application des normes sanitaires en vigueur.

Hygiène des mains

- Mettre à la disposition des participants du gel hydroalcoolique ou un accès à un lavabo.
- Indiquer clairement à l'intervenant où il peut se laver les mains.
- Demander à chaque participant de se laver les mains ou d'utiliser le gel hydroalcoolique en entrant dans la salle et lors de chacun de leurs déplacements (pauses et dîners).

Les participants

- S'assurer que les participants ne présentent aucun symptôme relié à la COVID-19, qu'ils n'ont pas voyagé dans les 14 jours précédant l'activité et qu'ils n'ont pas été, à leur connaissance, en contact avec une personne infectée. Le cas échéant, le participant devra être exclu de l'activité.
- S'assurer que chaque participant arrive avec son propre matériel (crayon et cahier de notes) afin d'éviter les échanges.

- S'assurer que chacun des participants ait un masque à sa disposition. Il sera nécessaire de le mettre de manière ponctuelle durant la journée d'intervention.

Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à ces exigences, svp nous aviser pour que la situation puisse être évaluée avec vous, avant la tenue de l'activité.

Note : si un intervenant du Groupe CFC constate sur place que les normes de la Santé publique ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit d'annuler l'activité sans préavis. La sécurité de tous reste notre priorité.

Votre sécurité, notre engagement

Groupe CFC et tous ses représentants s'engagent à respecter les normes de Santé publique et toutes les initiatives de prévention de la COVID-19 en place chez les clients.

Plus précisément, Groupe CFC s'engage à :

- Transmettre aux intervenants toutes les directives spécifiques fournies lors de la planification de votre intervention.
- Adapter les activités afin de respecter les règles sanitaires, tout en assurant la rencontre des objectifs de l'intervention, notamment en révisant les activités et la diffusion du matériel.
- Fournir le matériel d'étiquette respiratoire à ses intervenants.
- Faire remplir une déclaration aux intervenants attestant qu'ils ne présentent pas de symptômes liés à la COVID-19, n'ont pas voyagé dans les 14 jours précédant l'activité et n'ont pas été, à leur connaissance, en contact avec une personne infectée. Le cas échéant, Groupe CFC tentera de remplacer l'intervenant, ou reportera sans frais l'activité.

Les intervenants de Groupe CFC s'engagent à :

- Respecter l'ensemble des normes sanitaires en milieu de travail préconisées par la CNESST ainsi que les mesures de sécurité spécifiques à l'organisation visitée.
- Collaborer avec l'organisation pour veiller au respect et au maintien des mesures sanitaires tout au long de la journée.
- Porter un masque lors de tout déplacement ou lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Se laver les mains, ou utiliser un gel hydroalcoolique à leur arrivée ainsi qu'à chaque déplacement.

- Limiter au maximum ses déplacements au sein de lieu d'accueil.
- Ne pas revenir de l'étranger dans les 14 jours précédant une intervention.

Déclaration

En tant que représentant de _____, je soussigné, _____ atteste avoir lu le présent document et je m'engage à respecter les mesures demandées et à signaler toutes informations demandées à Groupe CFC.

Je comprends que le non-respect de ses mesures peut entraîner l'annulation de l'intervention et l'application de frais, le cas échéant.

Titre : _____

Signature : _____